

 Manuela GOUET
(dgs@bonnetable.fr)

 25 avril 2025

 10 documents

REVUE DE PRESSE DU 19 AU 25 AVRIL 2025

1



Alençon - À 14 ans, on lui doit l'affiche de la brocante de Lancrel

[Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 25 avril 2025](#)

2



Bonnétable - La ferme de La Mandinière présente ses produits

[Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 25 avril 2025](#)

3



Bonnétable - Un rallye anniversaire couronné de succès

[L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025](#)

4



Bonnétable - Les communes extérieures doivent payer pour leurs écoliers

[L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025](#)

5



Bonnétable - Le médecin roumain arrive

[L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025](#)

6



Bonnétable - Rallye Le Mans : un succès qui perdure

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, vendredi 25 avril 2025](#)

7



La Ferté-Bernard - Gros manquements : la Saur dans le viseur de ces maires

[L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025](#)

8



72 Maine Libre - Double refus d'obtempérer : le fuyard identifié par les gendarmes

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 22 avril 2025](#)

9



Bonnétable - Dernières représentations pour cette comédie

[Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 23 avril 2025](#)



72 Maine Libre - Il refuse deux fois d'obtempérer et termine sa course sur la voie ferrée

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, lundi 21 avril 2025

Alençon - À 14 ans, on lui doit l'affiche de la brocante de Lancrel

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 25 avril 2025, 659 mots

Rose Méline, 14 ans, collégienne sarthoise, a réalisé l'affiche de la brocante de Lancrel. L'adolescente est passionnée d'art en général et de dessin en particulier.

Les gens d'ici

Qui aurait imaginé que l'affiche de la brocante de Lancrel, organisée par le comité d'animation du quartier, qui se tiendra le 1^{er} mai, a été réalisée par une adolescente de 14 ans ?

Rose Méline, de Bonnétable (Sarthe), avait carte blanche, ou presque, seulement quelques contraintes, ou gênes exquises, comme disent les poètes. « **Je devais utiliser le portant, la valise, et la faire dans un style rétro vintage.** » Ça l'a inspirée : « **J'ai dessiné un quartier de Montmartre ancien et une quatre chevaux. Pour rappeler le printemps, j'ai utilisé du rose, du vert et du bleu pastel.** » C'est une aquarelle.

Le dessin, ça lui vient de loin. Toute petite, déjà, à 2 ans, sa mère raconte : « **Elle ne dessinait pas les bonshommes comme tout le monde.** » Au lieu de griffonner une tête arrondie et des bâtons pour les bras et jambes, « **elle faisait le mouvement des cheveux, du tronc...** »

« À quatre ans, elle a décidé de coudre »

Une journée de repos type, pour Rose Méline, ça ressemble à ça : « **Je vois ce que j'ai envie de faire. Ça peut être du crochet, de la céramique – je prends des cours depuis deux ans –, du dessin, des maquettes...** » Bref, elle crée.

Le papa, Jocelyn Méline, abonde : « **On ne la voit jamais, elle y passe des week-ends entiers.** » La maman poursuit : « **Elle ne nous a jamais rien demandé à Noël, elle voulait du ruban adhésif, des crayons de couleurs et des ramettes de papier. À quatre ans, elle a décidé de coudre. On a cassé le compte épargne pour lui offrir une machine.** »

Elle a aussi pris des cours de dessins. D'abord dans une association, l'Art pour tous, dès 5 ans, à Bonnétable. Puis, au bout de cinq ans, « **la professeure a dit, je n'ai plus rien à lui apprendre.** » Alors, elle a pris des cours aux Beaux-Arts du Mans, durant trois ans.

Aujourd'hui, elle fait tout à la maison, et ça lui prend la majorité de son temps : « **Ce que j'aime, c'est que ça me détend. Je ne pense plus à rien, ça me permet de créer ce que je veux. Je fais mon univers à moi.** » Son inspiration, elle la trouve surtout « **sur Pinterest** », un site internet qui permet de découvrir des recettes, des idées de création, de déco...

L'ado est une élève brillante. Ses parents la disent timide, un peu dans son monde. Elle dit plutôt : « **Je suis une fausse timide. L'interview, c'est super stressant pour moi, mais avec mes proches, ça va.** »

Ses parents sont drôlement admiratifs. Émilie Méline avoue : « **Je voulais être dessinatrice. Je ne veux pas qu'elle réalise mon rêve, mais c'est une grande fierté, car elle m'a largement dépassée !** » Elle est aujourd'hui conseillère funéraire. Jocelyn Méline abonde : « **C'est magnifique ce qu'elle fait !** »

Mais l'homme s'inquiète un peu pour l'avenir. Lui qui est agent des routes pour le Département de la Sarthe, a le sentiment que c'est un monde où il est compliqué de trouver un débouché professionnel. : « **Vu les capacités qu'elle a, elle pourrait faire médecin.** »

Rose, quant à elle, ne se met pas trop de pression. Et puis, elle est très croyante, depuis deux ans, pourtant, ses parents ne pratiquent pas : « **J'ai moins peur de l'avenir.** » Ça l'apaise, aussi. Elle a le temps, et la passion et c'est une « **acharnée de boulot.** » La brocante, c'est l'occasion de montrer ce qu'elle fait, puisqu'elle aura un stand pour présenter ses œuvres. « **Je suis un peu stressée, je vais devoir parler avec plein de monde, mais je vais faire voir mes dessins.** » Et ils valent le coup d'œil.

Mathieu BLARD.



La jeune artiste Rose Méline entourée de ses parents, Émilie et Jocelyn. Elle a réalisé cette magnifique affiche pour la brocante de Lancrel, tirée à environ 150 exemplaires. © Ouest-France

Bonnétable - La ferme de La Mandinière présente ses produits

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 25 avril 2025, 154 mots

Sous l'égide de l'office de tourisme Maine Saosnois, la ferme de la Mandinière, située route de Saint-Georges-du-Rosay, ouvrait ses portes au grand public vendredi.

Depuis bientôt six ans, Benjamin Cabaret s'occupe de plus de 2 000 poules pondeuses élevées en plein air. Elles sont nourries sans OGM, ni pesticides, ni soja, ni huile de palme et sans engrais.

L'éleveur ramasse, chaque jour, plus d'un millier d'œufs qu'il vend aux acheteurs et aux amateurs de bons produits de la ferme. Benjamin Cabaret effectue des travaux de réfection d'une parcelle forestière afin de favoriser la biodiversité. Il a fait découvrir aux visiteurs son espace maraîchage, avec sa production de fruits et légumes (fraises, salades, tomates...) de qualité et sans pesticide.

V e n t e à la ferme de la Mandinière , route de Saint-George-du-Rosay. Tél. 06 80 56 37 89. Mail : fermedelamandiniere@gmail.com



Au premier plan, Benjamin Cabaret et son épouse ont présenté la ferme au public. © ouest-France

Bonnétable - Un rallye anniversaire couronné de succès

L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025, 439 mots

Dimanche 13 avril, la Sarthe a vibré au rythme des moteurs lors du Rallye Le Mans Historique, un événement incontournable pour les amateurs de voitures anciennes. Organisé par l'Écurie Le Mans, cette 20e édition a rassemblé 72 équipages dans une ambiance conviviale et sportive.

Dès la veille, les vérifications techniques, tenues sur le parking de la salle Mélusine à Bonnétable, ont attiré de nombreux curieux. Le lendemain matin, les véhicules ont pris le départ depuis l'ancienne gare pour un parcours secret de 180 kilomètres, respectant ainsi la tradition. « **Nous le redessignons chaque année. Cela demande des mois de préparation, mais nous avons la chance de pouvoir compter sur l'implication sans faille de nos bénévoles** », confie André Grison, président de l'Écurie Le Mans.

Compétitions palpitantes

La compétition dans la catégorie Navigation a été particulièrement disputée. L'Écurie Guépard a dominé le classement : 1er Michel Laborie et Jacques Phelippeau à bord de la Matra Murena n°1 ; 2e Thierry et Didier Coltin avec leur Peugeot 205 n°12 ; 3e Jean Guezennec et François Dufosse sur Honda Delson n°15.

En Régularité, la précision et la constance ont fait la différence : 1er Yannick et Martine Deschamps à bord de la Mercedes SLK 230 n°30 ; 2e Jean-Marc Cailleaud et Philippe Sabiron avec leur BMW Z3 n°46 ; 3e Vincent Moisy et Denis Deville (Écurie Le Mans), sur Matra Murena n°37.

Balade pour tous

La balade, pensée pour les passionnés souhaitant découvrir l'univers du rallye sans pression compétitive, a séduit 31 équipages. « **C'est une initiation idéale pour tous les passionnés. Il suffit d'un véhicule de 1950 à 2020, de former un équipage, d'être assuré, de régler son inscription, et nous nous chargeons de la formation et de l'organisation** », précise le président. Le plus jeune navigateur avait seulement 10 ans cette année.

Déjeuner et remise de prix festifs

À la mi-journée, les participants ont partagé un déjeuner au restaurant Ô Miroir, à Thorigné-sur-Dué. L'arrivée s'est ensuite déroulée sous un ciel radieux, dans le cadre du parc du château de Bonnétable, devant un public nombreux. Avant la remise des prix salle Mélusine. « **Ce 20e anniversaire a été une réussite, porté par la passion, la rigueur et la générosité de tous. Un événement populaire, accessible, et toujours tourné vers le plaisir de se retrouver autour d'une même passion.** »

Pratique : l'association se prépare pour ses prochains événements, la 59e édition du rallye Le Mans-Bonnétable, avec en double le 14e rallye Le Mans VHC et le 12e rallye Le Mans VHRS, les 12 et 13 juillet. Dernier week-end d'août : présence au comice agricole.



L'arrivée dans le parc du Château de Bonnétable. © Carine ROBINAUT

Bonnétable - Les communes extérieures doivent payer pour leurs écoliers

L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025, 565 mots

Lors du conseil municipal du mardi 22 avril, Bonnétable a fixé les nouveaux tarifs de participation aux frais de fonctionnement à ses écoles, pour les communes extérieures.

Ce serait presque devenu un marronnier. Depuis plusieurs années, Bonnétable répercute les frais de fonctionnement des écoliers extérieurs à la ville, à leurs communes d'habitation.

Des factures pour lesquelles, Marie-Laure Pléver a insisté, ses collègues ne rechignent pas. « **Ils sont même très impliqués et intéressés, certains ont demandé à être conviés aux conseils d'écoles, entre autres** », a-t-elle notifié à ses collègues élus.

Et cette année, bonne nouvelle pour les élèves de l'école élémentaire ; il n'y aura pas d'augmentation de facture. Il en coûtera 560,44 euros aux communes voisines sans école pour un élève.

« Ces familles font vivre notre ville »

Malgré des charges de fonctionnement en augmentation : de 100 474 euros en 2023 à 121 190 euros en 2024. Notamment due à une fuite d'eau. « **C'est 46 000 euros mais en tant que terre d'accueil de l'école.** » Marie-Laure Plever estime que Bonnétable doit assumer. « **Ces familles font vivre et dynamisent notre ville et l'économie locale. Le différentiel de 13 000 euros est certes important mais je souhaite montrer un point positif aux autres communes, et défendre nos classes** », a-t-elle adressé à des conseillers semble-t-il convaincus, qui ont voté cette proposition à l'unanimité.

Tout comme celle pour les élèves d'écoles maternelles, qui passent à une participation de 2 079,89 euros par enfant. Pour faire face à des charges de fonctionnement en baisse de près de 14 000 euros, grâce, entre autres à des économies de chauffage après le changement de la chaudière, mais des dépenses de personnels en augmentation : 191 872 euros en 2023 contre 202 158 euros en 2024. « **Cette différence de tarif s'explique par l'emploi des ATSEM, dont l'indice a augmenté** », a justifié le maire.

Qui constate 123 maternelles venant de communes voisines. Et 95 élémentaires. Soit un total de 218 élèves sur 325 hors commune.

Suivait alors une délibération sur les frais de participation, de Bonnétable cette fois, aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur. Un point sur lequel l'édile s'est quelque peu accrochée avec son collègue de l'opposition Thierry Bottras. Cinquante élèves bonnétabliens suivent leur scolarité au sein de cette école. Une participation de 65 893 euros pour 21 maternelles et 29 élémentaires a été votée, avec trois votes contre de l'opposition.

École privée : contribution « trop élevée » ?

Maryline Bourneuf estime cette somme, « **beaucoup trop élevée** », prétextant « **que beaucoup de collectivités arrivent à réduire le montant de cette participation** ». Selon elle, « **le publique ne pourra pas toujours payer pour le privé. Ceux qui veulent mettre leurs enfants au privé doivent mettre la main à la poche.** » Un avis que Marie-Laure Plever respecte sans pour autant le partager. « **D'autres communes ne le font pas mais ce n'est pourtant pas un modèle. C'est juridiquement attaquable.** »

"Je ne fais qu'appliquer la loi"

Thierry Bottras y est alors allé de son mot : « **Le contrat d'application date de 2014, ce qui est un peu lointain. En 2016, on a versé 17 419 euros avec quasiment le même nombre d'élèves** », a-t-il fait remarquer. Et de poursuivre : « **les charges globales ont augmenté de 11 % et la contribution de 287 %.** »

Le maire a justifié : « **parce qu'on ne se fiait auparavant pas à la loi. Je ne fais, pour ma part que l'appliquer !** »

Carine ROBINAULT



Bonnétable a voté la participation des communes voisines sans école, pour l'accueil de leurs écoliers. © Photo d'illustration

Bonnétable - Le médecin roumain arrive

L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025, 121 mots

Le temps de la communication n'est pas encore venu, pour Marie-Laure Plever, maire de Bonnétable. Néanmoins, **"pour rassurer la population"**, et à la demande de Renée Gouhier, élue de l'opposition, qui assure que certains administrés **"sont tracassés"**, elle a dévoilé, à l'occasion des questions diverses du conseil municipal de mardi dernier, la date d'arrivée du médecin roumain. **"Oui, elle arrive bien. Elle sera présente dès le 15 mai et débutera son activité au 1er juin. En attendant, elle sera auprès des docteurs déjà installés, et des infirmières"**, pour prendre ses marques. La professionnelle de santé officiera au sein de la résidence autonomie, dans un premier temps, en attendant son installation au jardin

Carine ROBINAULT

Bonnétable - Rallye Le Mans : un succès qui perdure

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, vendredi 25 avril 2025, 237 mots

Dimanche 13 avril, les routes sinueuses de la campagne sarthoise ont résonné au rythme des moteurs anciens avec la 20e édition de son Rallye Le Mans Historique organisé par l'Écurie Le Mans.

Fidèle à ses racines bonnétabliennes, l'écurie a célébré en beauté la 20^e édition de son Rallye avec 72 équipages au départ et trois catégories : navigation, régularité et balade.

Une organisation millimétrée pour un tracé de 180 km tenu secret jusqu'au départ. « Chaque année, nous réfléchissons et travaillons sur de nouveaux parcours. Créé en 2005, ce rallye rencontre toujours autant d'enthousiasme. Mais cela représente beaucoup de travail commencé en novembre dernier. Heureusement, l'écurie peut compter sur de nombreux bénévoles », confie André Grison, président de l'Écurie Le Mans.

En catégorie navigation, les membres de l'Écurie Guépard de Vendée ont dominé l'épreuve).

Côté régularité, l'Écurie Le Mans se hisse sur la troisième marche grâce à Vincent Moisy et Denis Deville (Matra Murena n°37).

La Balade a réuni 31 équipages pour une initiation conviviale, accessible à tous les passionnés. « La balade attire de plus en plus d'adeptes. Cette année, le plus jeune navigateur avait 10 ans », sourit André Grison. Pensée pour être familiale et formatrice : « Il suffit d'une voiture de 1950 à 2020, de payer son inscription, d'avoir une assurance, un bon équipage, et l'écurie s'occupe du reste : formation et moment de convivialité. »



Podium de la catégorie Navigation du 20e rallye Le Mans Historique. © Le Maine Libre

La Ferté-Bernard - Gros manquements : la Saur dans le viseur de ces maires

L'Action Républicaine, vendredi 25 avril 2025, 506 mots

Le pot aux roses a été révélé en conseil municipal. À Bonnétable, d'abord, le 7 avril dernier, à l'occasion du vote du budget assainissement de la commune, pour 2025. Ainsi, la Ville devrait pouvoir compter sur une rentrée d'argent à hauteur de 40 000 euros. Une somme prévue « **pour l'application de pénalités à l'encontre de la Saur, ancien délégataire de service d'assainissement collectif** ».

40 000 euros réclamés à Bonnétable

En effet, si Bonnétable fait désormais appel à STGS en tant que délégataire de son service d'assainissement collectif, jusqu'au 31 décembre 2023, la Saur tenait cette place. « **Un état des lieux a été réalisé par le nouveau délégataire. Il a été comparé à l'état des lieux d'entrée de la Saur et des discordances ont été observées. STGS a dû réaliser des réparations de matériel qui n'auraient pas dû avoir lieu si les équipements avaient été correctement entretenus** », déclarait Marie-Laure Plever, maire, autour de la table du conseil municipal.

La Ferté-Bernard également concernée

Quelques jours plus tard, nouveau conseil municipal, mais à La Ferté-Bernard cette fois, le mercredi 9 avril. Et une histoire qui semble se répéter. À l'ordre du jour, un audit lancé par la Ville sur les obligations contractuelles de son délégataire de service de l'assainissement collectif.

Des obligations non remplies

Et elles semblent loin d'être remplies, « **notamment en termes de prestations non réalisées et d'engagements de performance non respectés** », rapporte Cécile Knittel, adjointe en charge de l'environnement, le cadre de vie et l'urbanisme.

Qui évoque une prise de contact avec la société. « **Aux termes des concessions réciproques, en contrepartie des engagements pris dans le cadre du protocole, la Saur s'engage à exécuter ou compenser financièrement certaines prestations non réalisées ou incomplètes.** »

Et le préjudice est conséquent pour la Ville, plus de 93 000 euros rien que sur l'évaluation de la qualité des eaux (6 800 euros) ou encore les inspections télévisées des réseaux (25 558 euros), toutes deux non réalisées, ou encore le remboursement de la charge non constatée de la Redevance d'occupation du domaine public (44 100 euros) et 220 conformités de branchements non contrôlés (16 720 euros). À cela, s'ajoutent 290 contrôles de branchement, prévus en 2025 ; chacun d'eux coûte 76 euros. Reste à savoir ceux que la Saur aura, ou non, réalisés pour faire augmenter la note.

La Ville fera des concessions

S'il semblerait que la Saur solde son dû, en réalisant ses prestations, ou en les dédommageant, la Ville accepte, de son côté, de faire des concessions. En clair, elle s'engage à renoncer à l'application de pénalités pour la période 2014-2023, à ne pas exiger le remboursement des prestations non réalisées mentionnées dans le protocole et à renoncer à l'application des éventuelles pénalités qui en découlent, ainsi qu'à tout recours à ce titre.

Et l'échéance approche pour la société puisque le contrat entre les deux parties arrivera à échéance au 31 décembre 2025.

Carine ROBINAULT



A Bonnétable, et La Ferté-Bernard, la Saur aurait manqué à certaines de ses obligations contractuelles en tant que délégataire du service d'assainissement collectif ; les municipalités mettent en place des pénalités. © Photo d'illustration / LE BRAS Jean-philippe

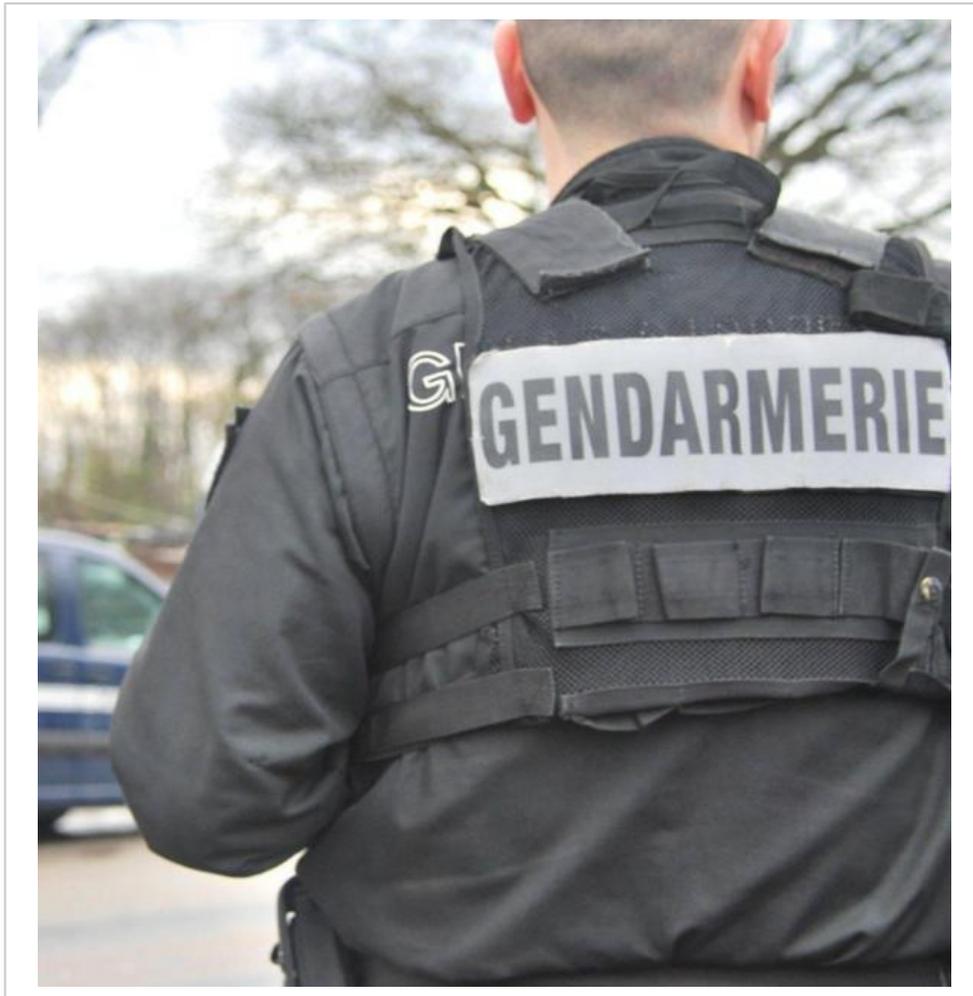
72 Maine Libre - Double refus d'obtempérer : le fuyard identifié par les gendarmes

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 22 avril 2025, 161 mots

Vers 22 h 30, samedi, alors que les gendarmes de la compagnie de Mamers mènent une opération anti-délinquance à Bonnétable, un automobiliste apparaît près d'un supermarché, où les militaires procèdent à des contrôles. Feux éteints, la Seat familiale ne s'arrête pas et son conducteur prend la fuite. Le contrôle d'alcoolémie positif en cours d'un autre automobiliste empêche les forces de l'ordre de le poursuivre.

Un quart d'heure plus tard, il refuse d'obtempérer une nouvelle fois avant de s'engager sur une voie ferroviaire de la Transvap, où il perd finalement le contrôle de son véhicule, abandonné sur place. Une enquête avait été ouverte pour tenter d'identifier le jeune homme. C'est désormais chose faite, depuis hier, confirme au Maine Libre un officier de gendarmerie. L'auteur des faits devrait se présenter à la gendarmerie de Mamers dans la semaine.

Laura CHÉZE



L'auteur des refus d'obtempérer devra se présenter à la gendarmerie dans le courant de la semaine. © Illustration Le Maine Libre

Bonnétable - Dernières représentations pour cette comédie

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 23 avril 2025, 235 mots

La troupe des Tréteaux de Malestable s'apprête à clôturer sa saison 2025 à Bonnétable, avec les toutes dernières représentations de Tais-toi François !, une comédie signée Viviane Tardivel qui a conquis un large public.

Après quatre mois de tournée et de nombreuses représentations jouées à guichets fermés dans la Sarthe et au-delà, les comédiens amateurs retrouvent leur scène locale pour trois ultimes rendez-vous. Un retour à la maison qui s'annonce chaleureux et chargé d'émotion. Tais-toi François ! a su faire rire et émouvoir, porté par l'engagement sincère de comédiens passionnés.

Encore quelques places

La pièce raconte les mésaventures de citadins en quête de calme, plongés dans l'univers fantasque de Ginette, propriétaire de gîte au sourire adorable. Mais sous ses airs bienveillants, cette campagnarde mène tout son petit monde à sa façon, pour le meilleur et surtout pour le rire. Ajoutez une nièce ingénue, un coq qui chante à tout-va et des relations qui s'effilochent, et vous obtenez un savoureux enchaînement de malentendus et de situations irrésistibles. « Il reste encore quelques places, mais il faut faire vite », souligne Sylvie Chopin, présidente. Ces derniers rendez-vous viendront clore une saison réussie, avant une pause et les premiers pas vers une nouvelle création.

Pratique

Dernières représentations samedi 26 avril à 15 heures et 21 heures et dimanche 27 à 15 heures. Lieu : salle Mélusine (côté cinéma) à Bonnétable. Réservation fortement conseillée au 06 83 87 60 63.



Une dernière chance de retrouver les comédiens. © Le Maine Libre

72 Maine Libre - Il refuse deux fois d'obtempérer et termine sa course sur la voie ferrée

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, lundi 21 avril 2025, 264 mots

Samedi, vers 22 h 30, à Bonnétable, alors que les gendarmes de la compagnie de Mamers mènent une opération anti-délinquance, un automobiliste apparaît près d'un supermarché, où les militaires procèdent à des contrôles. Les feux éteints, la voiture, une Seat familiale, ne s'arrête pas et son conducteur prend la suite. Le contrôle d'alcoolémie positif en cours d'un autre automobiliste empêche les forces de l'ordre de le poursuivre.

Un quart d'heure plus tard, la même voiture apparaît à nouveau, cette fois-ci devant la mairie en centre-ville. Et l'automobiliste, qui circule encore les phares éteints, refuse à nouveau d'obtempérer devant les gendarmes et prend la poudre d'escampette. Grâce aux indications fournies par des riverains et aux appels de témoins, les militaires parviennent à retrouver sa trace, à l'avoir en point de mire.

Le conducteur, un jeune homme, s'est engagé sur une ligne ferroviaire, celle du chemin de fer touristique de la Transvap. Il perd finalement le contrôle de son véhicule, pneus éclatés, à hauteur du pont de fer. Quand les gendarmes arrivent au niveau de la Seat, l'automobiliste a pris la fuite. Il ne sera pas retrouvé pendant la nuit. Une enquête est ouverte pour l'identifier.

Pendant la même soirée, les militaires se sont ensuite déployés à Mamers pour poursuivre leur opération anti-délinquance, où aucun refus d'obtempérer n'a été constaté. Mais, au total, dans les deux communes, quatre procédures ont été ouvertes pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. « Des conducteurs de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles », souligne un officier.

Benjamin NOLIÈRE